

Compte rendu de séance **du Conseil Municipal du 19 septembre 2016**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
Mme et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Xavier ULRICH Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Sophie BOETTCHER-WEISS, Denise RIEHM, Viviane CARL, Caroline REUTER, Carine ROLAND, Marianne LAVERT, Sophie SIEGEL, Céline EBER
MM. les conseillers Albert DUB, Marc KLEIN, Norbert PONTA, Christian DIEBOLD, Michel ETTLINGER

Absents excusés : M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à M. Jean-Nicolas GROSS sauf pour le point 4)
M. Bernard RIEHL

Absents non excusés : ./.

1) Chasse 2015-2024 – Estimateur des dégâts de gibier

Après chaque renouvellement de location de la chasse communale, il est demandé aux communes de désigner un estimateur des dégâts de gibier. En ce qui concerne ceux causés par les sangliers, ils sont pris en charge par le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin (anciennement Syndicat des Chasseurs).

Faute de trouver des candidatures spontanées, la commune a consulté la liste des estimateurs de dégâts de sangliers dans l'espoir de trouver quelqu'un dans les alentours, prompt à assumer le rôle complémentaire d'estimateur de dégâts de gibier sur le ban de la commune de SCHWINDRATZHEIM.

M. Clément KOESSLER de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL s'est dit prêt à assumer cette fonction après avoir demandé à obtenir l'aval des deux locataires de la chasse communale. Ces derniers n'ayant pas émis d'avis défavorable et après délibération, le Conseil Municipal de SCHWINDRATZHEIM installe M. Clément KOESSLER, domicilié à 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, estimateur des dégâts de gibier pour le territoire de la commune de SCHWINDRATZHEIM pour la période de 2016 à 2024.

Adopté à l'unanimité

2) Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

En juin 2015 la commune a créé un deuxième contrat CAE pour l'aide à l'insertion dans le monde du travail de jeunes de 16 à 25 ans révolus. Marianne HUGENELL exerce ainsi les fonctions d'aide-maternelle à raison de 20 heures par semaine depuis septembre 2015 et souhaite reconduire son contrat. Pôle Emploi qui suit ce dossier, a confirmé récemment la possibilité de reconduction de ce contrat pour une durée d'un an, après accord du Conseil Municipal.

Mme HUGENELL a ainsi repris son service à l'école maternelle de SCHWINDRATZHEIM à la rentrée à la satisfaction de l'équipe enseignante, des ATSEM et surtout des enfants.

L'Etat a souhaité renforcer son aide au financement de ces dispositifs puisqu'il a confirmé un taux de prise en charge de 85% contre 80% l'an dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante avec Pôle Emploi et le contrat de travail avec Mme HUGENELL.

Adopté à l'unanimité

3) Recensement de la population 2017 – Fixation des rémunérations

Un recensement général de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Le territoire de la commune sera découpé en 3 grands secteurs. Pour chaque secteur, un agent recenseur sera recruté avant la fin de l'année.

L'équipe administrative municipale sera également mise à contribution, en étroite collaboration avec un superviseur de l'INSEE pour mener à bien cette mission (formations, encadrement des agents recenseurs, saisie informatique de la collecte, états récapitulatifs).

Pour rappel, le recensement de la population a lieu tous les 5 ans et devient une activité communale entière avec sa part de responsabilité. Il n'y a plus de « délégation » de l'INSEE.

Il appartient au conseil de fixer le niveau de rémunération des agents recenseurs et des agents municipaux, coordonnateurs. Il est proposé un salaire équivalent à 80% du SMIC pour les premiers et un montant forfaitaire pour les seconds.

La commune sera divisée en 4 secteurs distincts, nécessitant le recrutement de 3 agents recenseurs.

Secteur 1 : village Ouest, ancien lotissement.

Secteur 2 : axe rue du Gal. Leclerc, rue du Moulin, rue du Gal. de Gaulle, rue des Pierres et tout ce qui est au Sud de cette ligne + le secteur 4 : lotissement SANEF.

Secteur 3 : village Est, ancien village + nouveau lotissement.

Compte tenu de l'enveloppe attendue de l'Etat (environ 4 000 €) et voulant pérenniser le système de rémunération qui était en place jusqu'alors, le Conseil Municipal après discussion est d'avis de maintenir la rémunération à 75% du salaire équivalent au grade d'adjoint administratif au 1^{er} échelon, soit environ 900 € net.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (Mme REUTER)

4) Modification des statuts de la CCPZ du Pays de la Zorn par ajout de la compétence Défense contre les inondations et de la compétence de lutte contre les coulées de boues

Par délibération du 07 décembre 2015, la commune avait transféré les compétences maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et défense contre les inondations au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2016 en parallèle du transfert de la CCPZ au SDEA des autres compétences du « Grand cycle de l'Eau ».

Par sa décision du 05 septembre 2016, la Communauté de Communes se dote ainsi par anticipation de l'ensemble des compétences obligatoires et facultatives en matière de gestion de l'eau dans son cycle complet.

Une délibération du Conseil Municipal doit approuver au préalable ce transfert de compétence.

Les explications complémentaires sont données par M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Il précise que la CCPZ souhaite anticiper la date butoir du 1^{er} janvier 2018 et vise ainsi la simplification des démarches dans ses relations avec le SDEA, devenant son principal interlocuteur pour l'ensemble des décisions et financements dans le cadre du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations), y compris pour les problèmes de coulées de boues boueuses qui relèvent encore du domaine facultatif pour la Com/Com.

Pour les projets relatifs à cette dernière compétence et prévus à ce jour, les communes participeraient à hauteur de 50% des financements, ce qui correspond à une estimation de 4€ par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise des compétences inondations et coulées de boues par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix pour.

5) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière

Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière est arrivé à échéance cette année (2010-2016). Conformément aux dispositions du Code Rural, le Conseil Municipal est invité à désigner cinq membres (3 titulaires et 2 suppléants), après avoir pris connaissance de la liste présentée par la Chambre d'Agriculture. Outre les six membres titulaires, le Maire est membre de droit ainsi que le représentant de l'Etat (DDT).

Après la date d'entrée en fonction de ces membres, ce nouveau bureau pourra valablement se réunir pour confirmer son installation et élire un Président, un Vice-Président et un Secrétaire.

Compte tenu du nombre de personnes voulant être candidats à des postes de titulaire, Mme le Maire leur demande d'exprimer leur souhait en déposant une candidature écrite, afin de dissiper tout doute.

Elle confirme effectivement la réception de quatre candidatures pour les trois postes de titulaires à pourvoir. M. URBAN Jean-Georges n'ayant pas déposé de candidature en ce sens se verra attribuer d'office un poste de suppléant.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de recourir au vote secret pour la désignation des trois membres titulaires.

Après dépouillement des votes par Mme Céline EBER, la plus jeune des conseillers, le résultat suivant est proclamé :

- M. DUB Jeannot : 17 voix
- M. GEBHARDT Valentin : 17 voix
- M. KLEIN Pascal : 9 voix
- M. URBAN Thomas : 11 voix.

MM. DUB Jeannot, GEBHARDT Valentin et URBAN Thomas sont ainsi désignés membres titulaires du nouveau Bureau de l'Association Foncière.

M.KLEIN Pascal se verra attribuer un poste de suppléant.

6) Divers

- La CCPZ, après avis de la commune, a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente:
 - d'un terrain bâti, situé 20 rue de la Zorn, appartenant aux conjoints KLEIN de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. et Mme Julien MULLER de MOMMENHEIM (Bas-Rhin);

- d'un terrain non bâti, situés lieudit « SITT » appartenant au cabinet JC SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. BOHN et Mme HAUCK de SCHWINDRATZHEIM;
 - d'un terrain non bâti, situés lieudit « SITT » appartenant au cabinet JC SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. GOMES et Mme DUHAUT de SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin);
 - d'un terrain bâti, situé 7a rue du Général de Gaulle, appartenant à Mme Cathia MEHL de SCHWINDRATZHEIM, au profit de Mme Fanny WEBER de SCHWINDRATZHEIM;
 - d'un terrain bâti, situé 1 rue des Prés, appartenant aux conjoints LEMMEL de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. Thomas SCHORER et Mme Delphine STORTZ de SCHWINDRATZHEIM (Bas-Rhin).
- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu:
 - un marché pour les travaux supplémentaires de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim – Lot N°09 – Electricité, pour un montant de 1 305,60 € TTC avec l'entreprise KOESSLER de BRUMATH (Bas-Rhin);
 - un marché pour les travaux en moins de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim – Lot N°04 – Etanchéité, pour un montant de - 794,40 € TTC avec l'entreprise RIED ETANCHE de SESSENHEIM (Bas-Rhin);
 - un marché pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation de l'impasse des Jardins, pour un montant de 2 448,- € TTC avec le Bureau M2i de WINGERSHEIM (Bas-Rhin).
- Mme le Maire récapitule l'historique des travaux réalisés durant la période estivale. Les lampadaires de la rue de la Zorn ont été équipés de nouvelles sources lumineuses à LED et l'éclairage du parvis du nouveau centre administratif et culturel a été complété devant l'entrée principale. Les travaux de jonction de la rue du Général Leclerc avec le lotissement « les Terrasses de la Zorn » ont été attribués aux entreprises ADAM et SOBECA. Les travaux débuteront début novembre. La salle polyvalente est également équipée d'un tout nouveau système d'éclairage à LED permettant, au-delà des économies à réaliser, la pratique du badminton dans de meilleures conditions. Mme SUTTER remercie à cet effet M. DUB Albert, conseiller municipal pour le suivi du chantier. En attendant le nouvel équipement pour l'école élémentaire, les travaux de pré-câblage informatique ont été réalisés dans l'ensemble du groupe scolaire. Dès la rentrée prochaine, les élèves de maternelle auront aussi droit à des cours d'initiation à l'informatique.
- A la demande de l'association de la Ligue contre le Cancer du Bas-Rhin, des tablettes de sensibilisation d'espaces publics sans tabac vont être mises en place à l'entrée des écoles ainsi que sur l'aire de jeux rue Albert Schweitzer.
- Intercommunalité : Le salon de l'inondation organisé par le SDEA ouvrira ses portes à Schwindratzheim dans la salle polyvalente les 22 et 23 octobre 2016. Rappelons que cette initiative s'inscrit dans les démarches obligatoires d'information à la population dans le cadre des compétences « Grand cycle de l'Eau ». L'étude pour l'extension du périscolaire est en cours. L'objectif souhaité tend à doubler les effectifs de 70 enfants actuellement à 120 voire 140 places. Les élus communautaires débattent aussi sur la possibilité d'instaurer la fiscalité professionnelle unique (FPU). Pour l'instant elle est scindée entre la communauté de communes et les communes alors que dans la majorité des cas elle a été transformée en fiscalité unique au bénéfice des structures intercommunales. Les recettes actuelles des communes seraient garanties et compensées alors que la CCPZ verrait sa dotation forfaitaire (DGF) augmentée.

Dans le cadre de la mise en conformité avec la loi NOTRe, il est prévu le transfert d'un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles aux Communautés de Communes. D'autres restent facultatives. Ce point sera inscrit à la prochaine séance du Conseil Municipal et détaillera l'ensemble des compétences concernées. Rappelons ici les compétences obligatoires qui sont :

- L'aménagement de l'espace
 - Le développement économique
 - La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
 - L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Le Conseil se réunira également le 04 octobre en commission élargie au cours de laquelle M. Xavier ULRICH informera et présentera les objectifs inscrits dans le projet d'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Mme Céline EBER quitte la séance à 23h10.

- Pour la troisième année consécutive, les agriculteurs et les élus de la commune, encadrés par Mme Claire CUGNIERE de la Chambre d'Agriculture, se sont retrouvés à la mairie pour élaborer un nouveau plan d'assolement concerté. Cette démarche volontariste s'inscrit dans les solutions proposées pour la lutte contre les coulées de boues. Toute initiative est bonne à prendre même si de l'avis de M. Jean-Nicolas GROSS Adjoint au Maire, ce plan se présente un peu moins performant qu'en 2016 mais c'est une voie encourageante à poursuivre.
- La commune confirme l'inscription budgétaire pour le versement d'une subvention à l'Association Foncière correspondant à la moitié de l'argent provenant de la location de la chasse pour 2016.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal, les lundis 14 novembre 2016 et 12 décembre 2016.

Séance close à 23h30.